



10340 - Il veut épouser une femme après avoir forniqué avec elle, mais le père de celle-ci refuse

question

J'ai eu une amie musulmane durant deux ans et, récemment, j'ai eu des rapports sexuels avec elle. Maintenant, je voudrais l'épouser. mais ses père et mère la mettent en garde contre moi. Est-ce que le fait de ma part d'informer ses parents que j'ai défloré leur fille me donnerait le droit de l'épouser ? Je sais que j'ai commis une faute, mais cela est antérieur à ma conversion à l'Islam. Dans leur pays d'origine, il existe une loi selon laquelle celui qui déflore une fille est tenu de l'épouser. Mais nous sommes ici en Angleterre maintenant. Est-ce que ça peut avoir une incidence ? J'espère un éclairage.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Vous devez vous empresser à vous repentir devant Allah pour cette énormité, ce grave péché. Vous devez multiplier les demandes de pardon et les œuvres pies, afin qu'Allah exauce votre repentir. En ce qui concerne la fille avec laquelle vous avez couché, vous ne pouvez l'épouser qu'après que tous les deux vous vous serez repentis devant Allah et qu'il sera prouvé qu'elle n'est pas enceinte et que son tuteur légal aura donné son consentement. Autrement, cherchez une femme chaste et souvenez-vous de la grandeur de votre faute. Puisse Allah nous pardonner vous et nous-mêmes.